

LE PROJET PERSONNEL DE L'ETUDIANT

Pour clore ses études, l'étudiant prépare et réalise un projet personnel suivant des modalités différentes selon le cursus, le domaine.

Le projet personnel est l'une des réalisations nécessaires à l'obtention du DEM. Il doit être conçu et réalisé par l'étudiant dans la plus grande autonomie et dans la plus large ouverture à d'autres langages, techniques et contextes. Il peut être construit à partir de différentes directions (en combinant plusieurs ou en développant l'une plus particulièrement) telles que :

- une approche nouvelle, originale du domaine esthétique familier de l'étudiant
- une rencontre avec un autre domaine esthétique et ou un autre art
- la création d'un répertoire composé par un autre étudiant (notamment de la classe d'écriture)
- la rencontre préparée avec un autre public (enfants des crèches, des écoles, publics des quartiers, personnes âgées, échanges etc...)
- l'organisation d'une manifestation originale dans le cadre de l'école, dans ou hors les murs (dans ses aspects techniques, artistiques et médiatiques)
- la réalisation d'un voyage à but artistique, dans ses différentes phases (préparation, déroulement, transmission au retour)
- une expérience en lien ou au sein d'un autre secteur de l'école : régie spectacle, centre de documentation, studio...
- etc...

Le projet peut être mené à titre individuel ou au sein d'un petit groupe (dans ce cas, le volume et l'ambition du projet collectif sont particulièrement soupesés, ainsi que la part de responsabilité de chacun). L'autonomie (qui n'est pas isolement) s'exprime par la capacité à concevoir l'idée, à s'auto-organiser dans le temps, l'espace, les relations et les méthodes et à trouver ponctuellement conseils et ressources dans l'environnement, auprès d'enseignants, de techniciens, d'étudiants de l'école ou de personnalités extérieures.

Dans le cadre du DEM, le projet peut être mené sur une des années du cycle au choix, en fonction de la répartition prévue des différentes activités et évaluations. L'année choisie par l'étudiant doit être mentionnée sur le contrat DEM remis dès la première année du cycle, avant la fin octobre.

Dans tous les cas, l'idée initiale du projet est soumise à la direction ou au professeur référent avant le 15 décembre de l'année concernée, sous forme d'un entretien avec le Directeur Adjoint puis d'un contrat cadre permettant de vérifier en amont la pertinence (ambition et originalité, champ artistique et social etc..) et la faisabilité du projet (méthode, calendrier, ressources et savoir-faire).

Le volume de travail

Il incombe à l'étudiant de choisir l'idée qui fera de ce projet non pas une surcharge de travail stérile et "scolaire" mais bien une occasion de recherche, de rencontre et d'expression nouvelle dans une direction le passionnant et lui permettant de défricher de nouveaux horizons pour son avenir de jeune artiste amateur ou professionnel grâce à la diversité des ressources de l'école. Le volume de travail doit donc être juste et pertinent par rapport à l'objectif, ni trop lourd et fastidieux, ni trop insignifiant. La direction ou le tuteur aident l'étudiant à circonscrire la dimension et l'ambition adaptées au temps.

Après accord, le projet est suivi par le professeur référent puis réalisé et évalué en interne (tuteur, enseignants et /ou techniciens, direction). La validation du projet n'est définitive qu'après remise du contrat cadre revenant sur l'ensemble des étapes.

La démarche globale est donc la suivante :

avant les vacances de Noël :

- présentation orale de l'idée initiale puis formulation écrite de l'objectif, de la méthode, du calendrier et des moyens prévus (1ère partie du contrat cadre)

jusqu'à mai-juin :

- mise en œuvre du projet suivi par le professeur référent
- réalisation avec évaluation interne
- bilan écrit par l'étudiant (intégralité du contrat cadre)
- validation définitive